

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

RELEVÉ DE DECISIONS – RÉUNION DU 13 JUIN 2026

Membres présents :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH- pouvoir de Jean-Marie BRINON, président de la CNCG) ; Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball - pouvoir de Philippe BANA, président de la FFHandball) ; Michaël BOUTINES (président de la CNA) ; Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs - pouvoir de Fabrice ARCAS, président de la COC) ; David BURGUIN (mandat de Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine - pouvoir de Rémy LEVY, personnalité qualifiée).

Représentants club de LFH : Sophie PALISSE - Saint-Amand (pouvoir de Clément FORGENEUF, Dijon) ; Aurélien DURAFFOUR (mandat de Laurent ASTIER) - Strasbourg ATH ; Annick DEMOUGE - Besançon (mandat de Laurent SENECAAT) ; Cléopâtre DARLEUX (mandat de Gérard LE SAINT) - Brest ; Philippe GARNIER (Bouillargues-Nîmes) ; Thierry WEIZMAN - Metz ; Gérard GUILLON (mandat de ANGE FERRACCI) - Nice ; Jacques VALENTE (mandat de Eric NICOLAO) - Plan de Cuques ; Yves KERNANE (mandat de Luc SARRAMEGNA) - Stella ; Grégory CAULIER - Sambre ; Jacques RAYNAUD - Bègles ; Steven CORMERAIS - Palente ; Perrine PAUL (mandat de Rodolphe LERALE) - Toulon ; Pierre PRADEAU (pouvoir de Pierre-Louis AMATE, Paris) ; Céline PEGAS - Clermont (pouvoir de David TEBIB - Nîmes) ; Oumou NIANG - Le Havre ; Clément RICHOU - Pessac ; Joel SOULARD - La Roche sur Yon (pouvoir de Jean-Luc BOSSE - Rennes).

Représentant des entraîneurs : Thibaut DAGORNE (mandat de Clément ALCACER, représentant des entraîneurs - pouvoir de Victoire NICOLAS, représentante des joueuses).

Membres absents : Claude DESRIEUX - Le Pouzin ; Pascal JACQUET - ASUL Vaulx en Velin ; Guillaume MARQUES (mandat de Yves GUERIN) - Chambray.

Autres présents : Louis ANDRONACO, Thierry ANTI, Patrice BLEUZEN (Rozhanddu29), Sabine DUREISSEIX, Romane FRECON-DEMOUGE, Gaëlle GUESDON, Pierre-Jean FREVILLE (La Roche sur Yon), Manon LEBIHAN (Saint-Amand), Céline MANSOURI (ASUL Vaulx en Velin), Gwenhaël SAMPER, Antony TAHAR.

Le 13 juin 2026, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie en format mixte (présentiel et visioconférence).

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Selon l'ordre du jour communiqué préalablement à ses membres, cette instance s'est prononcée sur les points figurant à cet ordre du jour, comme suit :

1. Approbation du PV de la séance du 14 juin 2025

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à l'unanimité (100% POUR) le procès-verbal de la séance du 14 juin 2025. Ce document sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Proposition de modifications du règlement intérieur de la LFH.

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à la majorité (100% POUR- 2 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement intérieur de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

3. Proposition de modifications du règlement médical de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à l'unanimité (100% POUR) les propositions de modifications du règlement médical de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

4. Proposition de modifications du règlement sportif de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés donnent un avis favorable (100% AVIS FAVORABLE -1 ABSTENTION) aux propositions de modifications du règlement sportif de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

5. Proposition de modifications du règlement marketing et communication D1F de la LFH excepté l'article 2.2.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (96,43% POUR - 3,57% CONTRE- 4 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement marketing et communication D1F de la LFH excepté l'article 2.2, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

6. Proposition de modifications de l'article 2.2 du règlement marketing et communication D1F de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (78,57% POUR - 21,43% CONTRE- 3 ABSTENTIONS) les propositions de modifications de l'article 2.2 du règlement marketing et communication D1F de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

7. Proposition de modifications du règlement marketing et communication D2F de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (92,86% POUR - 7,14% CONTRE - 4 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement marketing et communication D2F de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

8. Proposition de création et de modifications d'un guide financier LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (92,86% POUR - 7,14% CONTRE - 4 ABSTENTIONS) la création et les propositions de modifications d'un guide financier, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.